

AVIS PUBLIC

Procédure d'enregistrement

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Cathy Durocher, directrice générale et greffière-trésorière

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 4 mai 2026, le conseil municipal de la Municipalité de Piedmont a adopté le règlement de zonage numéro 932-25. Ce règlement est adopté en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1) qui accorde à la Municipalité le pouvoir de remplacer le règlement de zonage.
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Municipalité peuvent demander que le règlement de zonage numéro 932-25 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.
3. Le registre sera accessible de 9 heures à 19 heures le 19 mai 2026, au bureau de la Municipalité de Piedmont, situé au 670, rue Principale, Piedmont (Qc) J0R 1K0.
4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement de zonage numéro 932-25 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 335. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 932-25 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 9 heures le 20 mai 2026, au bureau de la Municipalité de Piedmont, situé au 670, rue Principale, Piedmont (Qc) J0R 1K0.
6. Le règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité du lundi au jeudi de 8h à 16h30 et le vendredi de 8h à 12h.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

7. Toute personne qui, le 4 mai 2026, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :
 - ☞ être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et;
 - ☞ être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être frappée d'une incapacité de voter résultant d'un jugement rendu en vertu de l'article 288 du Code civil du Québec.
8. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - ☞ être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins le 4 mai 2026;
 - ☞ dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être frappée d'une incapacité de voter résultant d'un jugement rendu en vertu de l'article 288 du Code civil du Québec.

9. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- ☞ être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins le 4 mai 2026;
- ☞ être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins le 4 mai 2026, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

10. Personne morale

- ☞ avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 4 mai 2026 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec :	
Cathy Durocher	450 227 1888
Prénom et nom	Ind. Rég. Numéro de téléphone
670, rue Principale, Piedmont (Qc)	J0R 1K0
Adresse	Code postal

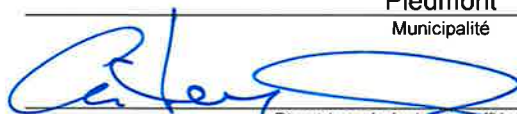
Signature

Donné à

Piedmont
Municipalité

, le

2026	05	11
année	mois	jour



Directrice générale et greffière-trésorière